

# « La nationalité luxembourgeoise, épine dorsale de l'État »

Emile Haag, président du CGFP, explique la position de son syndicat sur la question du droit de vote des étrangers et de la nationalité

## Remarques préliminaires de M. Haag

Après analyse serrée du contenu et de la forme des questions posées par *forum* et après passage en revue des participants à la table ronde de l'Asti [et de la Chambre de commerce qui a eu lieu le 29 janvier, NDLR], j'arrive à la conclusion que les deux organisations *forum* et Asti, c'est bonnet blanc et blanc bonnet pour ce qui est de la thématique proposée et pour ce qui est de leur attitude critique voire hostile à l'égard de la CGFP.

J'attends au moins que dans les procédures prévues (interview et table ronde) un minimum d'objectivité et de fair play soit donné à la position de la CGFP.

Dès avant l'entrée dans le vif du sujet, à savoir les réponses aux six questions, j'attire votre attention sur plusieurs points essentiels:

1) Le vote actif et passif pour étrangers existe déjà chez nous pour les élections communales, vote dont, malgré une publicité et une mobilisation massive de l'Asti et autres, les étrangers n'ont guère massivement profité. De même peuvent-ils participer au vote pour le Parlement européen et aux élections sociales.

2) Tous nos pays voisins, qui ont une population résidente étrangère beaucoup

moins importante que nous, proportionnellement, procèdent en matière de vote pour étrangers avec une extrême prudence voire même lenteur, parce que chez eux aussi c'est un sujet sensible et lourd de conséquences potentielles. Alors pourquoi ne pas prendre exemple sur eux au lieu de faire cavalier seul et de foncer en avant? Il serait même préférable d'attendre une solution européenne globale tenant compte des particularités de chaque pays.

3) Le pourcentage d'étrangers dans notre population résidente dépasse les 43 %, et leur accorder le droit de vote purement et simplement bouleverserait le fonctionnement normal de notre vie politique et mettrait en cause l'existence de notre État national que nous sommes toujours, comme nos voisins et les autres États membres de l'Union européenne.

4) Depuis que le Luxembourg a passé la loi sur la double nationalité sous réserve de remplir les conditions linguistiques (plurilinguisme: luxembourgeois, allemand, français) et avec des exigences de connaissances de base de notre histoire, de nos institutions et de notre culture, ainsi qu'une durée raisonnable de résidence, tout étranger qui en a l'intention peut acquérir la nationalité luxembourgeoise (tout en gardant celle de ses origines) et aller voter. Telle est d'ailleurs la position de principe de la CGFP, qui ne s'oppose donc pas

à cette possibilité pour les étrangers d'aller voter. Depuis que cette loi existe, plus de 15 600 étrangers résidents ont acquis la nationalité luxembourgeoise, un grand succès et une voie largement ouverte pour aller voter. Alors pourquoi chercher autre chose puisque la solution trouvée marche parfaitement.

5) « Making Luxembourg », c'est-à-dire vivre et travailler ensemble dans la bonne entente, a comme condition essentielle que les étrangers s'adaptent aux conditions de vie et de travail existantes. Le droit de vote peut bien leur être accordé, s'ils remplissent ces conditions d'intégration qui ouvrent la voie au droit de vote.

6) Vouloir « diluer le poids de la fonction publique au Luxembourg » est une distorsion caricaturale de la réalité professionnelle et politique luxembourgeoise. Sur grosso modo 140 000 travailleurs luxembourgeois, une minorité dans l'ensemble de 370 000 de la population active, à peu près entre 1/3 et 2/5 travaillent dans la Fonction publique et les secteurs parastatux et conventionnés, dont 28 000 membres de la CGFP. Parmi ces membres, les allégeances politiques se répartissent sur tous les partis politiques en place. Vouloir diminuer le poids de la Fonction publique relève d'une vision de l'esprit plutôt tordue et irréaliste, c'est-à-dire relève de l'affabulation et de l'illusion et n'est que le point

final d'une hostilité viscérale contre les agents publics en général et leur représentation syndicale nationale en particulier.

### Réponses aux questions posées

*Pour quelles raisons de principe la CGFP pense-t-elle que la citoyenneté et le droit de vote doivent rester liés à la nationalité ?*

Emile Haag : Nous sommes un État-nation comme nos voisins, et au milieu de l'Union européenne nous avons à défendre des intérêts nationaux. Les étrangers résidents ont la possibilité d'acquérir la nationalité luxembourgeoise et d'aller voter (voir remarques préliminaires nos 4 et 5).

*Cette position de principe peut-elle justifier l'exclusion des processus décisionnels de la moitié de la population résidente ?*

E. H. : D'abord, les non-Luxembourgeois ne constituent pas encore la moitié de la population résidente. Ensuite, la position de principe de la CGFP n'exclut pas la possibilité pour les étrangers d'aller voter – voir la réponse à la question 1. Il n'y a donc pas « exclusion des processus décisionnels de la moitié de la population ». Votre affirmation est fautive et le terme de « déficit démocratique » est une affirmation gratuite, mal placée et qui ne correspond nullement à la réalité politique actuelle.

*Récemment, la CGFP écrivait dans son journal: « Wir freuen uns darüber, wenn die ausländischen Banken, Investmentfonds und Internetdienstleister bei uns gute Geschäfte machen. Und dies ist ehrlich gemeint, weil wir handfeste Gründe haben, uns darüber zu freuen. Denn eingeständenermaßen beruht diese Freude vor allem auf dem Anteil, der den Einwohnern unseres Landes und ihrem Staat zukommt. » Accepter les recettes fiscales d'une place financière internationale tout en réservant le pouvoir de décision politique aux seuls nationaux, cela ne revient-il pas à vouloir le beurre et l'argent du beurre ?*

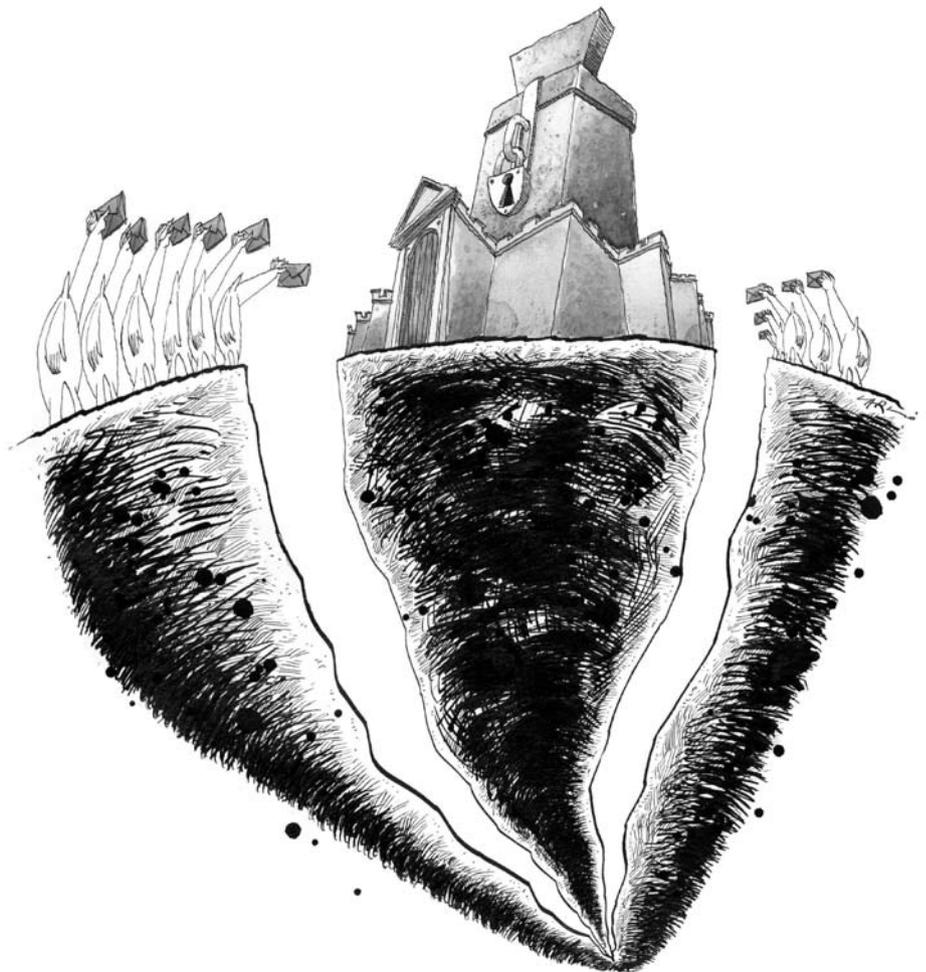
E. H. : Votre formulation « vouloir le beurre et l'argent du beurre » est à côté de la plaque. D'abord, ce sont les instituts bancaires qui, par leurs activités, produisent nos rentrées fiscales dont l'État et toute la population du pays profitent. Enfin, les employés de ces établissements

sont également en partie des nationaux luxembourgeois. Votre question, y compris la citation et les conclusions que vous en tirez, c'est faire flèche de tout bois pour tirer à boulets rouges sur l'attitude de la CGFP en matière de droit de vote pour étrangers, que vous déformez en plus. Cela se passe de commentaire.

*La Chambre de commerce voit dans un élargissement du droit de vote, la possibilité de casser « l'influence disproportionnée » des « non-actifs et des salariés de la Fonction publique » sur les choix politiques. Le ministre de l'Économie Etienne Schneider s'est publiquement aligné sur cette position en souhaitant à la mi-janvier que « tous ceux qui vivent et travaillent au Luxembourg puissent voter », ajoutant qu'il était soutenu par « des responsables de sociétés » qui pensent « qu'il faut diluer le poids de la Fonction publique au Luxembourg ». Que leur répondez-vous ?*

E. H. : Le point de vue de la Chambre de commerce et celui du ministre de l'Économie, ainsi que des responsables des sociétés qui veulent « casser l'influence disproportionnée des non-actifs et des salariés de la fonction publique » et « diluer le poids de la fonction publique au Luxembourg », j'y ai répondu dans mes réponses plus haut. Ce sont des points de vue qui reflètent la défense des intérêts patronaux à partir d'une distorsion de l'accès au droit de vote pour étrangers.

*Ces dernières années, la CGFP aimait se poser en défenseur de la dynastie et, surtout, de la langue luxembourgeoise. Encore en 1994, la CGFP écrivait dans son journal : « La Fonction publique est actuellement, grâce à la condition constitutionnelle de la nationalité, le seul rempart contre les noyautage de nos structures étatiques et contre la dilution et, en fin de compte, la sape de notre identité nationale [...] Notre pays risque d'être*



*laminé entre les grandes cultures étrangères » (La Fonction publique, n° 116, Février 1994). Au vue des évolutions de la société luxembourgeoise sur les trois dernières décennies, cette bataille « identitaire » menée par votre syndicat n'a-t-elle pas déjà été perdue ?*

E. H. : « La bataille identitaire de la nationalité luxembourgeoise déjà perdue » : que la définition de la nationalité luxembourgeoise soit plus complexe que celle pour nos pays voisins est évident. Elle comprend le plurilinguisme, une communauté politique, économique et culturelle plus jeune que celles des autres, une ouverture d'esprit tous azimuts, le tout constituant la spécificité de la nationalité luxembourgeoise, épine dorsale de l'État luxembourgeois. En tant que Fonction publique, nous avons toujours eu une relation spéciale, plus directe avec l'État dont nous assurons le bon fonctionnement et le service à un public d'origine nationale et multinationale. Nous pensons que cette spécificité de la nationalité luxembourgeoise ouverte aux résidents non-luxembourgeois est une réalité, la base du fonctionnement de l'État au sein de l'Union européenne, et

qu'on ne peut pas abandonner ou brader sans contrepartie.

*En 2011 vous avez publié une histoire nationale (Une réussite originale. Le Luxembourg au fil des siècles). L'historienne Renée Wagener y avait vu « une riposte rétrograde à l'anthologie des Lieux de mémoire au Luxembourg sortie en 2008 et qui avait justement tenté d'analyser de façon critique le rôle des représentations historiques pour le nation building luxembourgeois. » Et elle ajoutait: « En remettant toutes ces figures sur leur piédestal, le livre d'Emile Haag est en quelque sorte la revanche des Anciens contre les Modernes. » Quel regard portez-vous sur les recherches (dé)constructivistes entreprises ces dernières années à l'Université du Luxembourg où l'on analyse la nation comme une fiction, « une stratégie discursive » et politique, bref, comme quelque chose qui « n'existe pas en dehors de l'esprit humain » ?*

E. H. : Les interprétations tendancieuses de mon histoire du Luxembourg – qualifiée de « riposte rétrograde » et comme « en quelque sorte, la revanche des Anciens contre les Modernes » – me font sourire et

démontrent une fois de plus que certains ont mal compris les objectifs de mon essai historique. Dans le monde des historiens, nationaux surtout, les petites et grandes méchancetés, distorsions et mesquineries sont monnaie courante, il faut vivre avec. Au moins faut-il reconnaître qu'il y a pluralisme dans les approches et les interprétations et qu'il n'y a ni d'orthodoxie ni de vérité unique en histoire, mais évolution continue de ses interprétations dans le temps. Je m'intéresse évidemment aux recherches et aux publications de l'Université du Luxembourg, mais je ne partage pas son « analyse de la nation comme une fiction qui n'existe pas en dehors de l'esprit humain ». Étant vieux jeu et « rétrograde » (sic), je me rallie plutôt aux vues de Gilbert Trausch d'après son livre *Le Luxembourg: Émergence d'un État et d'une Nation*. Cependant, je me tiens en dehors de toute polémique stérile en la matière.

*Merci pour vos réponses ! ♦*

(Interview menée par écrit entre le 18 et le 28 janvier 2012. BT)

## Radiographies

Pour mieux cerner le débat, voici quelques chiffres tirés des premiers résultats du recensement de la population de 2011.

Résidents luxembourgeois par nationalité :

- 57% des résidents sont de nationalité luxembourgeoise
- 43% des résidents sont de nationalité étrangère.
- Sur ces 43% d'étrangers, 87% ont la nationalité d'un pays de l'UE-27.
- Après les Luxembourgeois, les Portugais constituent le deuxième groupe de résidents (16,1% de la population totale). Ils sont suivis par les Français (6,1%), les Italiens (3,5%), les Belges (3,3%), les Allemands (2,3%) et les Britanniques (1,1%).

Évolution de la population résidente entre 2001 et 2011 :

- Les Français : + 57,5%
- Les Portugais : + 40,4%
- Les Allemands : + 19,9%
- Les Belges : + 14,4%
- Les Luxembourgeois : + 5,3% (le STATEC note : « cette augmentation est exclusivement due aux acquisitions plus nombreuses de la nationalité luxembourgeoise » suite à la loi de 2008)
- Les Italiens : - 4,9%

Les nouveaux Luxembourgeois :

Sur les 291 831 Luxembourgeois, 84,4% ont eu la nationalité luxembourgeoise à la naissance, tandis que 14,6% l'ont acquise par naturalisation. Entre 2009 (après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité votée en 2008) et 2011, 11 738 personnes ont été naturalisées. Ces nouveaux Luxembourgeois sont, en majorité, jeunes : 58,3% ont en dessous de 37 ans.

Pays de naissance et date d'arrivée :

- 59,8% des résidents sont nés au Luxembourg dont 85,6% ont la nationalité luxembourgeoise.
- 40,2% des résidents sont nés à l'étranger dont 41,5% sont arrivés après 2001, 23,6% entre 1991 et 2000 et 34,8% avant 1991.

Indices socio-économiques :

- Part des Luxembourgeois ayant un emploi: 39,5%
- Part des étrangers ayant un emploi: 48,5%
- Part des Luxembourgeois retraités : 16,6%
- Part des étrangers retraités : 8,4%